

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS

des Maisons Illuminées de Noël

INSCRIPTION OBLIGATOIRE par coupon réponse

(Sans coupon réponse, l'inscription n'est pas valable)
À retourner avant le 04/12/2026 à l'accueil de la mairie ou par mail à accueil@bazancourt.fr afin de valider votre inscription !

Concours des Maisons illuminées de Noël - édition 2026
Coupon réponse

NOM : ..... **PRÉNOM :** .....

ADRESSE : .....

TÉLÉPHONE : ...../...../...../...../..... **MAIL :** .....

CATÉGORIES :

☐ **MAISON**

☐ **APPARTEMENT**

☐ **J'ai lu et accepte le règlement du concours (voir au dos).**

Fait le ..... **À** .....

Signature

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

des Maisons Illuminées de Noël

Article 1 : Participation

Le concours est ouvert à tous les habitants de la Commune de Bazancourt à l'exception des membres du CME. Une publication sera faite sur le site de la Commune et sa page Facebook. Chaque participant est responsable de ses propres installations électriques et doit respecter les normes en vigueur.

Article 2 : Inscription

L'inscription au concours est gratuite. Le bulletin d'inscription est disponible sur le site internet, sur la page Facebook et sur l'application Intramuros de la Commune ou à retirer en mairie. Les bulletins d'inscription doivent être déposés en mairie de Bazancourt avant le vendredi 4 décembre 2026.

Article 3 : Catégories

Il y aura deux catégories :

> Catégorie N°1 : Maisons
> Catégorie N°2 : Appartements

Article 4 : Critères

Ne seront retenues que les décorations bien visibles de la rue. Pour départager les candidats, les critères de notation suivants seront retenus :

> Originalité de la réalisation
> Harmonie de l'ensemble, organisation dans l'espace, disposition
> Respect du thème de Noël, symboles de Noël
> Coup de cœur

Chaque membre du jury notera les 4 critères de 0 à 10. Les moyennes générales les plus élevées désigneront les lauréats. Une fois ces moyennes connues, le jury établira le classement.

Article 5 : Composition du jury

Le jury est composé des élus membres du Conseil Municipal des Enfants de Bazancourt.
Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucun recours.
Le jury passera évaluer les décorations durant la semaine précédant le début des vacances scolaires de fin d'année.

Article 6 : Palmarès et prix

Le classement définitif et la répartition des prix seront déterminés par le jury.
Les trois premiers de chaque catégorie auront des bons d'achats dans les commerces de Bazancourt.
Les récompenses seront remises en janvier lors de la réunion du Conseil Municipal des Enfants mensuelle.

Montants des bons d'achats pour chaque catégorie :

> 1ère place : 50 €
> 2ème place : 30 €
> 3ème place : 20 €

Le premier de chaque catégorie ne pourra pas participer au concours l'année suivante.

Article 7 : Droit à l'image

Les participants acceptent que les photos de leurs illuminations prises à partir de la voie publique, soient réalisées par les membres du jury et autorisent la publication de celles-ci sur les supports de communication de la Commune de Bazancourt.

Merci d'avance pour votre participation
et que les rues de Bazancourt scintillent à l'occasion
des fêtes de fin d'année.
Bonne chance à toutes et à tous !